



Intervention liminaire du SNUipp-FSU

CAPD du 2 juillet 2012

Les représentants du personnel tiennent à faire part de leur satisfaction quant à la tenue d'une CAPD et d'un travail paritaire pour la seconde phase du mouvement. C'est un retour à une pratique constructive et respectueuse des personnels.

Depuis trois ans, ils n'ont cessé de demander que cette procédure soit de nouveau instaurée. De même, la tenue d'une CAPD spécifique « cas particuliers », que le SNUipp-FSU a demandé à plusieurs reprises et par courrier du 25 juin (à vérifier), correspond à un temps de concertation indispensable pour consolider les bases du second mouvement.

Cette avancée permettra de donner à chaque décision émise le poids du travail paritaire dans lequel les représentants de la profession ont pu pleinement remplir leur mission. Les représentants du SNUipp y prendront toute leur place et rendront compte à la profession. Nous savons tous, que ce soir, certains de nos collègues seront légitimement déçus par une nomination trop éloignée de leur lieu de vie. Chacun se rappellera et rappellera que le mouvement: c'est l'affectation des enseignants fonctionnaires d'Etat sur des postes que l'État a décidé d'implanter au regard des effectifs. L'implantation géographique des postes ne correspondant pas à la répartition des enseignants dans le département, c'est le mouvement qui positionne chaque collègue. Cette répartition se fait sur la base d'un barème dont les constituants sont connus de tous et qui permet transparence et équité.

Les échanges paritaires sur la question des temps partiels ont permis de prendre en compte plusieurs des revendications défendues par les délégués du personnel du SNUipp-FSU. C'est ainsi que les situations des directrices et directeurs, des enseignants en SEGPA, et de classes uniques ont trouvé des réponses satisfaisantes.

Il n'en reste pas moins que la tension extrême sur la balance poste/personnel a conduit l'administration à refuser 13 demandes de temps partiels et à augmenter la quotité de travail de 21 collègues. Nous sommes porteurs d'un certain nombre de demandes de révision de ces décisions que nous exposerons au cours de la CAPD. Une chose frappe quand on rencontre ces collègues et à l'étude de leurs dossiers, c'est qu'il y a ce qui est dit en première instance et ce qui n'est pas exprimé ! Ce qui a été tu par les collègues lors des entretiens menés par les IEN, l'a souvent été par pudeur, parfois parce que ce qui était sous-jacent était trop douloureux, parfois aussi par méconnaissance de la procédure récemment mise en place, parfois encore par la volonté d'entrer dans des critères affichés les années précédentes...

Nous voudrions aussi indiquer combien la transmission des décisions a été difficilement lisible par la profession. L'absence de réponse ne saurait tenir lieu d'accord, c'est une procédure trop floue pour pouvoir prendre des décisions et pouvoir bâtir l'organisation familiale et professionnelle d'une année. D'autant qu'à l'issue du second groupe de travail du 8 juin, les contours décisionnels étaient callés. Mais ce n'est qu'à partir du vendredi 15 juin que les seuls collègues ayant vu leur demande refusée ou modifiée ont été contactés. Les jours suivants, plusieurs collègues, interrogeant leur circonscription, ont essuyé des refus de transmission de l'information. Seul, le mail du service de la Dipér dans les écoles et les circonscriptions permettra une diffusion plus systématique des informations.

Selon nos recoupements, la situation de l'ensemble des demandes avait été calée le 8 juin. Mais à ce jour, nous ne disposons toujours pas des listes. Nous connaissons les termes de la demande ministérielle depuis novembre 2008 quant à la transmission des informations aux personnels. **Au regard du délai entre le 8 juin et**

aujourd'hui, nous ne comprenons pas, que malgré nos demandes répétées, ces listes ne nous aient pas été transmises.

Concernant l'organisation de travail des collègues TRS, la situation a été et est encore pour certains d'entre-eux extrêmement incertaine. Les procédures sont difficilement compréhensibles. Ainsi, il semble que les secteurs ne soient pas étudiés globalement mais redécoupés par circonscription, ce qui entraîne des imbroglios et une complexité accrue. **Quant à l'information, il y a moins d'une semaine, un collègue nous interpellait pour nous indiquer que sa circonscription refusait de lui indiquer l'organisation de son travail pour l'an prochain. Nous voudrions être sûrs, qu'à cette heure, tous nos collègues sont informés.**

Passé ce constat et dans un esprit constructif, nous demandons pour l'an prochain le retour d'un travail paritaire et départemental sur la question de l'organisation du temps de travail des TRS. Après les avancées de cette année, ce serait un nouveau pas vers le retour à des pratiques paritaires pleines et entières.